



## DELIBERATION N° 142\_DE 19112020

### COMPOSITION DU BUREAU

#### *Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,*

Le dix-neuf novembre deux mille vingt à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le **12 novembre 2020** sous la présidence de M. Robert GARRABE,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 23

-Nombre de membres votants: 27

#### Membres titulaires du Conseil d'administration :

##### **Présents :**

##### Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président sortant,  
M.PLA Raymond, M.GOT Alain, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.VILA Jean, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine,  
M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. REMEDI Bernard, M.TAHOSES Antoine, M.CHAMBON Jean Louis,  
M.GARSAU Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M.THIBAUT Jean Jacques,

##### **Représentés ayant donné pouvoir**

M. CALVET Guy à M.GARRABE Robert  
M.PIQUET Philippe à M. TAHOSES Antoine,  
M.GALAN Bruno à M. GARSAU Jacques

##### Collège des établissements affiliés

M. ROIG Fernand, M. PUIG Louis, M. LOPEZ Jean-Jacques

##### Collège spécifique des adhérents au socle commun ( art 23 IV - loi 84-53 modifiée)

##### Représentants des Etablissements publics adhérents

##### **Représentés ayant donné pouvoir**

Mme BEFARRA Damienne à M. PLA Raymond

Absent excusé: M.RALLO François

##### *Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN*

Mme BACH Marie  
M.DUSSAUBAT François

##### *Représentants titulaires du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales*

Mme SADOURNY Marie-Pierre  
M. LACAPERRE Rémi

##### Personnalités invitées :

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66  
Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint  
M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé

Accusé de réception en préfecture 066-286600267-20201119-142-DE Date de réception préfecture : 24/11/2020
--

## COMPOSITION DU BUREAU

Le Président rappelle que les articles 21 et 22 du décret 85-643 du 26 juin 1985 prévoient que le Conseil d'Administration détermine la composition de son bureau.

Il invite donc l'assemblée à statuer sur le nombre et la composition des membres du bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

**FIXE** à 5 membres son bureau composé du Président et des 4 Vice-Présidents

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

Fait à Perpignan, le 19 novembre 2020

**Le Président  
Robert GARRABE**



*Le Président :*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/affichage.*

Affiché le 24-11-20

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20201119-142-DE  
Date de réception préfecture :  
24/11/2020